

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Association suisse romande « Club genevois des jeux intellectuels Quoi ? Où ? Quand ? »

La réunion du Comité de l'Association suisse romande « Club genevois des jeux intellectuels Quoi ? Où ? Quand ? » s'est tenue à Genève, Place de Saint-Gervais 3 1201, le 2 septembre 2016, de 18h à 20h, conformément aux statuts de l'association :

1. En présence de : A. Chiaureli Greber, A. Rakhimov, T. Timofeeva, T. Yaretskaya
2. La séance a été présidée par A. Rakhimov, président de l'Association. La secrétaire T. Timofeeva a tenu le procès verbal.

Sur proposition dument faite et appuyée, le Comité a accepté les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Le/la président-e de l'association se réserve le droit de disqualifier tout participant ou spectateur du jeu s'il ne respecte pas les règles du jeu, les autres participants, ou le présentateur, ou si son comportement dérange le déroulement du jeu de quelque façon. La disqualification est précédée d'un avertissement, qui est signifié par un carton jaune. L'obtention de deux cartons jaunes mène à une disqualification immédiate, soit une interdiction de rester au jeu actuel en tant que participant ou spectateur. Cette disqualification est étendue au jeu suivant. Si, malgré sa disqualification, l'individu sanctionné présente à nouveau l'une ou plusieurs des raisons évoquées si dessus, il est immédiatement disqualifié pour toute la saison.
2. Le logo du club a été évoqué, et le choix préalable sera rediscuté en vue d'un choix final après un entretien supplémentaire avec le dessinateur.
3. La cotisation annuelle pour la saison 2016/2017, qui correspond à dix jeux, est de 80 CHF. La participation à un jeu est de 10 CHF pour les non-membres. Le paiement de la cotisation annuelle s'effectue avant le deuxième jeu, sur place ou via un bulletin de versement. Son non-paiement dans le délai imparti implique un paiement du jeu, prix non-membres, en plus de la cotisation annuelle. Tout-e étudiant-e pourvu d'une carte étudiant a le droit de cotiser 70 CHF au lieu de 80CHF pour une saison, qu'il/elle doit payer dans les mêmes délai et conditions que les autres membres.
4. L'apéritif reste pour la saison 2016-2017. La liste obligatoire des boissons et de la nourriture **inclut** :
Boissons :
2x6x1.5l eau gazeuse/plate
6x1.5l soft drinks
9x0.75l vins au choix
Nourriture :
Pain, 6 baguettes
Jambon, fromage, saucisson etc. 900gr par équipe
Chips, 2 grands paquets par équipe
Fruits et légumes de saison, 1kg par équipe
Desserts/sucrierie au choix et selon la volonté de l'équipe
Sont exclus :
Concombres et oignons marinés
Crackers
Sucettes

Les équipes responsables peuvent ajouter tout autre produit à la liste selon leurs envies et imagination.

Puisqu'il n'y avait pas d'autres questions à débattre, la séance a été levée sur vote unanime des participants.

Le 2 septembre 2016
Secrétaire T. Timofeeva
Président A. Rakhimov